



# FdD4: ce que nous devons réaliser

LA LISTE  
DE LA SOCIÉTÉ CIVILE  
POUR LES ÉTATS  
MEMBRES

## ✓ Nous devons convenir d'une Convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale afin de nous attaquer de manière globale aux paradis fiscaux, aux abus fiscaux des multinationales et aux autres flux financiers illicites.

Si nous ne trouvons pas d'urgence des remèdes aux défaillances du système fiscal international, les pays du monde entier continueront à perdre des milliards de dollars de recettes publiques, avec pour résultat l'augmentation des niveaux d'endettement déjà insoutenables, l'aggravation des inégalités de revenu et de richesse et la dégradation de la capacité des gouvernements à répondre aux multiples crises, tout en diminuant l'assiette des recettes publiques des pays en développement. Nous saluons donc la création du comité spécial chargé d'élaborer un mandat pour une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale. Nous appelons tous les États membres des Nations unies à participer de manière constructive et à convenir d'une convention-cadre des Nations Unies ambitieuse sur la coopération fiscale internationale.



## ✓ Nous devons convenir d'une convention-cadre des Nations Unies sur la dette souveraine qui s'attaquerait de manière exhaustive à la dette insoutenable et illégitime, y compris par le biais d'une annulation de la dette à grande échelle.

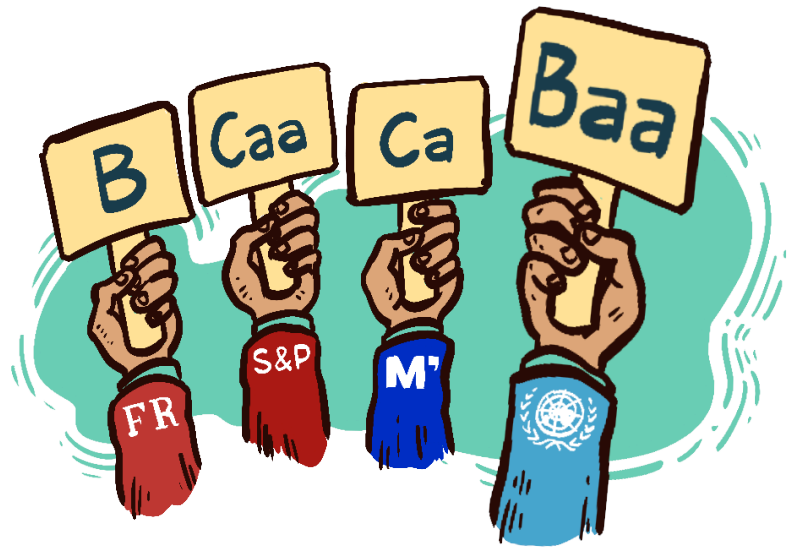
En septembre 2014, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution historique présentée par le G77 et la Chine, intitulée «Établissement d'un cadre juridique multilatéral applicable aux opérations de restructuration de la dette souveraine». Après son adoption, le manque de volonté politique des pays du Nord pour la mettre en œuvre s'est avéré couteux. Il est maintenant temps que les États membres donnent la priorité à la coopération sur cette question urgente et conviennent d'une convention globale des Nations unies pour réformer l'architecture de la dette souveraine.



Des ressources financières publiques vitales sont aujourd'hui allouées au remboursement de la dette extérieure au détriment des besoins nationaux en matière de santé, de financement social et économique et de résilience au changement climatique. Il est évident que les initiatives internationales actuelles visant spécifiquement à résoudre le problème de la dette sont insuffisantes et que les évaluations existantes de la viabilité de la dette sont inadéquates, car elles ne tiennent pas compte des droits humains, de l'égalité des sexes ou des besoins d'investissement dans le domaine du climat. L'Organisation des Nations unies, dont le mandat principal est de traiter des questions mondiales cruciales et qui n'est ni en position de débiteur ni en position de créateur, constitue le seul espace multilatéral et démocratique inclusif ayant la légitimité et la compétence nécessaires pour discuter et convenir d'un cadre juridique multilatéral visant à prévenir et à traiter les crises de la dette souveraine.

- ✓ **Nous devons créer au sein des Nations unies une agence publique internationale de notation financière qui pourrait fournir des notations à long terme et contrebalancer l'influence des agences de notation privées.**

Un tel service public pourrait faciliter de manière significative la réduction du pouvoir monopolistique des agences privées de notation ainsi que leur capacité à limiter la marge de manœuvre politique des pays en développement en raison de leur procyclicité intrinsèque. Plus encore, la propriété publique des agences de notation permet d'intégrer dans leurs indicateurs et cadres d'évaluation des critères à long terme fondés sur le développement, les droits humains et l'égalité entre les hommes et les femmes. Pour devenir pertinentes, les notations de telles agences publiques devraient servir de référence pour les investissements des portefeuilles des fonds de pension et d'assurance nationaux.



- ✓ **Nous devons convenir d'une convention des Nations unies sur la coopération internationale au développement, ainsi que de l'établissement d'un mécanisme pour le règlement des trillions de dollars de « dette d'aide » non remboursée due aux pays du Sud depuis des décennies.**

Il est nécessaire que les clubs de donateurs ne soient plus au centre de la coopération au développement, mais que celui-ci se déplace vers un terrain plus équilibré. Nous appelons donc les États membres à promouvoir une convention contraignante sur la coopération au développement, sous les auspices des Nations unies, qui pourrait tenir les États du Nord responsables de leurs engagements historiques non tenus en termes de quantité et de qualité, d'une manière qui reconnaisse en tant que dette les trillions d'engagements non respectés, et qui inaugure une gouvernance de la coopération au développement démocratique, fondée sur les droits, équitable et juste.



- ✓ **Nous devons élaborer un accord multilatéral des Nations unies pour mettre fin de manière coordonnée et permanente aux mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE), qui permet aux entreprises transnationales de poursuivre les gouvernements devant des tribunaux confidentiels sur toute une série de questions, notamment la dette, la fiscalité et l'action en faveur du climat.**



La protection des investissements par le biais des mécanismes RDIE est étendue au détriment de l'élaboration de politiques en faveur du développement et des droits humains et de l'environnement. Ces accords ont également introduit une nouvelle discipline qui corsete les politiques étatiques nécessaires aux pays cherchant à bénéficier de l'expansion rapide du commerce dans l'économie numérique. Selon le rapport 2022 du GIEC, les RDIE risquent également de bloquer l'élimination progressive des combustibles fossiles.

## ✓ Nous devons évaluer les risques systémiques posés par les instruments et les acteurs du secteur financier non réglementés ou insuffisamment réglementés :

les crises financières passées n'ont pas seulement symbolisé l'échec massif de la réglementation macroéconomique et financière, mais ont également mis en évidence le vide considérable de gouvernance des acteurs financiers, en particulier des acteurs non bancaires. Malgré ceci, le secteur de la gestion d'actifs s'est développé de manière exponentielle depuis la dernière crise, présentant désormais un degré encore plus élevé d'interconnexions entre les institutions financières et générant un risque systémique encore plus élevé. Il est donc essentiel que les États membres des Nations unies évaluent le « non-système » financier actuel et prennent des mesures décisives en faveur d'une réglementation financière, y compris un cadre réglementaire mondial pour le secteur de la gestion d'actifs et un accord mondial sur l'importance de la gestion des comptes de capitaux.



## ✓ Nous devons établir un mécanisme intergouvernemental d'évaluation globale des technologies pour combler le vide dans la gouvernance des technologies numériques, y compris les technologies financières numériques, et évaluer leurs impacts sur la société, l'environnement et les personnes.



L'ONU, les gouvernements et les institutions font aujourd'hui face aux questions de gouvernance des technologies numériques, et il existe des besoins urgents de consultations étendues, transparentes, inclusives, accessibles et participatives sur les impacts actuels et potentiels de ces technologies sur l'environnement, le marché du travail, les moyens de subsistance et la société. La gouvernance des technologies numériques menée par les États membres souffre de lacunes considérables qu'il convient de combler de toute urgence afin de protéger les droits humains et d'affirmer le mandat des institutions multilatérales inclusives par rapport aux intérêts des entreprises. Une gouvernance de la numérisation est essentielle pour réduire la fracture numérique croissante et contribuer à la vision du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de ne laisser personne de côté.

## ✓ Nous devons mettre en place un processus intergouvernemental des Nations unies pour examiner et transformer les institutions financières internationales et les banques multilatérales de développement, en vue d'une refonte de l'architecture des finances publiques internationales.

Un tel processus doit transformer l'architecture financière mondiale, en donnant aux banques nationales de développement les moyens de mieux répondre aux besoins nationaux de développement. Ce processus doit également transformer la gouvernance, les missions et les visions des institutions financières internationales et des banques multilatérales de développement, ainsi que leurs politiques et pratiques, afin de mettre en place des institutions plus inclusives, transparentes, responsables et démocratiques, avec une approche du développement centrée sur les droits et adaptée aux dynamiques nationales et régionales.



- ✓ **Nous devons mettre en place un processus intergouvernemental des Nations unies afin de procéder à un examen approfondi des résultats en matière de développement durable, de l'impact fiscal et de l'impact sur les droits humains des partenariats public-privé (PPP), des financements mixtes et des autres instruments de financement mis en place pour tirer parti des financements privés.**

Les instruments de financement tels que les PPP, les financements mixtes, les obligations, les échanges et garanties de créances peuvent détourner des ressources publiques qui soutiendraient des services publics indispensables, peuvent être coûteux et risqués pour les finances publiques et les citoyens, et peuvent accroître la dette publique. Ils peuvent également avoir des répercussions négatives sur les communautés locales et l'environnement, et porter atteinte aux droits des femmes et aux droits à la santé, à l'éducation et à l'eau, entre autres.



- ✓ **Nous devons garantir un espace fiscal et renforcer la coopération internationale afin de promouvoir la création d'emplois décents et une protection sociale universelle en conformité avec les ODD et les normes de l'OIT.**



Le soutien national et international aux investissements dans les secteurs ayant le plus grand potentiel de création d'emplois nombreux et de bonne qualité est essentiel pour réparer un marché du travail défaillant. Ces secteurs incluent la transition climatique dans l'énergie, les infrastructures, les transports, l'industrie lourde, l'agriculture et la construction, ainsi que les services de soins et les services numériques. Des investissements dans les soins, le renforcement des capacités et la formation, qui créent des millions de nouveaux emplois décents, offrent également la possibilité d'officialiser les emplois informels actuels dans le domaine des soins et d'aider les femmes à participer à d'autres secteurs de l'économie. La pandémie mondiale a par ailleurs illustré plus que jamais l'importance de garantir un espace fiscal adéquat pour soutenir l'extension des systèmes de protection sociale afin d'assurer une couverture universelle par le biais de planchers de protection sociale, en conformité avec les normes de l'OIT. Nous insistons sur la nécessité d'assurer à toutes et à tous l'accès aux soins de santé essentiels, la sécurité des revenus, et le maintien de ces services même en temps de crise.

- ✓ **Nous devons garantir les droits humains et l'égalité entre les hommes et les femmes en tant que cadre transversal.**

FdD4 doit promouvoir l'interrelation et la progressivité des droits humains pour toutes et tous, dans des environnements sains, avec des biens communs mondiaux accessibles qui respectent les limites planétaires. Les inégalités structurelles et les comportements destructeurs de l'environnement ne sont pas naturels, ce sont des choix politiques. Notre bien-être planétaire et humain à long terme continue d'avoir pour condition des transformations systémiques pour une justice socioécologique et financière: sur la façon dont nous produisons et consommons, sur la façon dont l'économie mondiale et la division mondiale et sexuelle du travail sont structurées.

